

REglementation DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

PLAN DE ZONAGE  
 VUE EN PLAN  
 PLANCHE 1/2

**Légende**

Limites administratives  
 - Limite de la zone d'étude  
 - Limite cadastrale

Bati

Perimetres de captages eau potable (à titre informatif)

Cours d'eaux

Axes de ruissellements

Reglementation des eaux

Reglement C  
 Reglement N  
 Reglement R1  
 Reglement R2

0 25 50 75 m  
 A0 - 1/2500

Source : ZONAGE  
 Numéro d'ordre : 18-080

Échelle	État	Version	Contenu
1/2500	1	1	Plan de zonage

Note : Les limites cadastrales figurées sur ce plan résultent d'un agrandissement ou d'un redécoupage. L'implantation de ces limites est donc donnée à titre indicatif et ne constitue pas une garantie de leur exactitude.

